

A69 : le Département se joint à la procédure d'appel déposé par l'État

"Suite à la décision du Tribunal administratif de Toulouse d'arrêter le chantier de l'A69, au nom du Conseil départemental du Tarn, j'ai fait déposer devant la Cour Administrative d'Appel de Toulouse un mémoire en intervention volontaire à l'appui de la requête déposée par l'État, le 21 mars 2025.

Par cette action aux côtés de l'État, j'entends rappeler que le projet de l'A69 est vital pour le désenclavement du sud du Tarn, essentiel pour la Région Occitanie, et capital pour notre République française !

Avec l'ensemble des Conseillers départementaux, je suis plus que jamais déterminé à défendre ce projet et à demander que les travaux reprennent au plus vite !

A69, on finit !"

Christophe Ramond, Président du Conseil départemental du Tarn

Votre contact

Anna Beauchamp

Service communication

Conseil départemental du Tarn

0563456482

anna.beauchamp@tarn.fr